Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260605-2026_72-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **16/06/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.
L'an 2026, le 5 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian (conseillers délégués) , M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. BEUCHET Laurent, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MESMIN Roseline à M. GRASBON Frédéric, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne à Mme GUIHARD Lydie, Mme DESCAMPS Catherine à M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : Mme BAREL Aude

DÉLIBÉRATION 2026 -072 — Construction de la " médiathèque augmentée " - Avenant au marché de travaux (avenant n°1 lot 2 - Terrassement - VRD - Entreprise Potin TP)

Rapporteur : M Arnaud GUINARD, Maire

La réalisation des travaux pour la construction de la « médiathèque augmentée » a donné lieu à la passation de marchés de travaux allotis (délibération 2026-010 du lundi 16 février 2026), pour 16 lots sur 17 lots ayant fait l'objet de la consultation en procédure adaptée (le lot n°7 Serrurerie ayant été déclaré infructueux).
Les premiers travaux sur le site ont concerné la déconstruction du hangar et des maisons situés au 5 et 7 de la rue des Trois Evêchés. Cette intervention a permis de libérer la parcelle de tout bâtiment, la rendant disponible pour le démarrage des travaux de la construction de la future médiathèque.
La période de préparation des travaux a commencé début avril, faisant l'objet de plusieurs réunions avec l'ensemble des entreprises pour régler et ajuster les réservations et attentes avant le démarrage des travaux. Durant cette phase, et suite à la déconstruction, il a été constaté le développement de la plante « renouée du Japon », espèce exotique, et envahissante, sur environ 400 m² de l'emprise de la zone travaux.
Aussi, compte tenu de sa destruction obligatoire par la loi et nécessaire avant le démarrage des travaux, il a été demandé à l'entreprise POTIN TP, titulaire du lot 2 (Terrassement - VRD), de chiffrer une intervention pour terrasser et évacuer la terre polluée par la renouée du Japon.
Cette demande a fait l'objet d'une proposition de devis, se décomposant de la façon suivante :

- Un terrassement sur une surface de 375 m², sur une profondeur de 0.60 m correspondant au niveau de décaissement nécessaire pour la réalisation des fondations de la médiathèque

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260605-2026_72-DE

- La déduction du même volume de terre et matériaux qui devait être évacué dans une décharge classique
- L'évacuation de l'excédent de terre stocké sur site sera déduite du montant du marché de l'entreprise COREVA, titulaire du lot 3 (Gros Œuvre), initialement en charge de cette prestation

Cette modification entraine une augmentation du montant du marché passé avec l'entreprise POTIN TP de 19 907.00 € HT. Dans ces conditions, le marché conclu avec l'entreprise POTIN TP pour le lot 2 (Terrassement - VRD), initialement de 157 112.00 € HT est porté à 177 019.00 € HT.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Communale « Bâtiments – Voirie – Espaces et équipements publics et Sécurité publique » réunie le mardi 2 juin,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- Accepter la conclusion de l'avenant n°1 au marché de travaux entre l'entreprise POTIN TP, titulaire du lot 2 (Terrassement – VRD) et la Commune pour les prestations précédemment décrites, d'un montant de 19 907.00 € HT. Le marché conclu avec l'entreprise POTIN TP, titulaire du lot 2 (Terrassement - VRD), initialement de 157 112.00 € HT est ainsi porté à 177 019.00 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à revêtir cet avenant de sa signature.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD